

# Intrastat

Newsletter  
N° 32  
Février 2022

tel. + 32 2 221 40 99 — e-mail [externalstatistics@nbb.be](mailto:externalstatistics@nbb.be)

## 1. Codes de transaction à 2 positions

En 2022, les codes de transaction passent de 1 à 2 chiffres. Ce changement entre en vigueur à partir des déclarations Intrastat du mois de janvier 2022 (attendues pour le 20 février 2022).

Il ne suffit pas d'ajouter un deuxième chiffre au code à un chiffre que vous utilisiez précédemment. La transposition est plus subtile et nous vous recommandons de déterminer consciencieusement les codes à 2 chiffres qu'il convient d'utiliser.



Pour vous aider :

1. [Tableau de conversion des codes de 1 à 2 chiffres](#)
2. [Liste officielle des codes de transaction à appliquer en 2022](#): un code de transaction se compose d'un numéro de code de la colonne A associé à sa subdivision de la colonne B.
3. Manuels Intrastat : [Partie I](#) - [Partie II](#)

## 2. Codes de région

De nos jours, les statistiques régionales sont particulièrement plébiscitées. Des contrôles récents ont cependant montré que certaines entreprises n'utilisaient pas les bons codes de région dans leurs déclarations Intrastat.

Pour rappel, chaque mouvement de marchandises doit être associé à une région\*:

- celle de destination pour les produits entrants et
- celle d'origine pour les produits sortants.

**La région à mentionner dans la déclaration ne correspond donc pas systématiquement à celle du siège social** de l'entreprise.

Pour rappel, voici les consignes qu'il convient d'appliquer (voir aussi pages 20 à 22 du [manuel Intrastat de base](#)).

Arrivées = région de destination	Expéditions = région d'origine
= région en Belgique* où les marchandises doivent être <ul style="list-style-type: none"><li>• consommées ou</li><li>• transformées, assemblées, réparées...</li></ul>	= région en Belgique* où les marchandises ont été <ul style="list-style-type: none"><li>• produites ou</li><li>• transformées, assemblées, réparées,...</li></ul>
ou, à défaut, région vers laquelle les marchandises sont <ul style="list-style-type: none"><li>• expédiées ou</li><li>• commercialisées</li></ul>	ou, à défaut, la région d'où les marchandises ont été <ul style="list-style-type: none"><li>• expédiées ou</li><li>• commercialisées</li></ul>

\* Région wallonne, région flamande ou région de Bruxelles-Capitale

### 3. Révision quinquennale de la nomenclature des codes marchandises

La révision quinquennale du Système Harmonisé (SH) pour l'année 2022 concerne 942 codes marchandises : 592 ont été ajoutés et 350 supprimés. Dorénavant, la nomenclature compte 9.736 codes au total.

La **nomenclature complète de 2022 et la liste de conversion 2021-2022** sont disponibles sur notre page web [Nomenclature et codes](#), en format PDF et txt. Vous pouvez utiliser le format txt pour mettre à jour vos fichiers électroniques.

### 4. E-Commerce

En matière de TVA et de douane, un certain nombre d'exonérations ont été supprimées pour les ventes par Internet à des particuliers dans un autre État membre.

Depuis le 1er juillet 2021, une entreprise qui fournit à des particuliers a la possibilité de s'enregistrer dans le système OSS de son Etat membre et de payer, dans son propre Etat membre, la TVA due dans les différents Etats membres où les personnes sont établies.

L'entreprise a donc le choix entre 2 options, dont dépendent les obligations pour Intrastat :

- 1) l'ancien système, c'est-à-dire l'**enregistrement dans l'État membre du particulier** : l'entreprise est alors redevable des déclarations Intrastat.
  - Une entreprise étrangère qui vend à des particuliers en Belgique :  
→ est tenue de déclarer l'arrivée des biens en Belgique si le seuil de 1 500 000 € est dépassé.
  - Une entreprise belge qui vend à des particuliers à l'étranger :  
→ est tenue de déclarer l'expédition des biens en Belgique si le seuil de 1 000 000 € est dépassé.
  
- 2) le **nouveau système OSS** : l'entreprise sera alors obligée ou pas de faire une déclaration Intrastat.
  - Une entreprise étrangère qui vend à des particuliers en Belgique :  
→ n'est pas obligée de déclarer en Belgique les arrivées de marchandises sur le territoire belge.
  - Une entreprise belge qui vend à des particuliers à l'étranger :  
→ est redevable de la déclaration d'expédition des marchandises en Belgique si le seuil de 1 000 000 € est dépassé.

Toutes les informations sur la réforme du commerce électronique pour les besoins de la TVA sont disponibles sur [e-commerce | SPF Finances \(belgium.be\)](#).

### 5. Seuils inchangés

Pour 2022, les seuils de déclaration restent identiques.

	Arrivées (importations)	Expéditions (exportations)
Déclaration standard	€ 1,5 million ou plus par an	€ 1 million ou plus par an
Déclaration étendue	€ 25 millions ou plus par an	



La déclaration TVA sert de base pour la sélection des entreprises. **En cas d'erreur TVA**, l'entreprise doit **d'abord faire la correction auprès de l'administration de la TVA** et nous fournir ensuite la preuve de cette correction pour être éventuellement exemptée de déclaration.

## 6. Formation Intrastat online



Votre entreprise vient-elle d'être **sélectionnée** pour déclarer ses mouvements de marchandises intra-UE? Ou êtes-vous **le responsable des déclarations Intrastat** dans l'entreprise où vous travaillez?

N'hésitez pas à envoyer un e-mail à [sxtraining@nbb.be](mailto:sxtraining@nbb.be) pour obtenir une formation online gratuite. Au programme: le contenu de la déclaration et l'outil OneGate.

## 7. Des questions ou besoin d'aide?



Vous pouvez nous contacter pour des questions spécifiques concernant:

- votre obligation de déclarer: [externalstatistics@nbb.be](mailto:externalstatistics@nbb.be);
- OneGate:
  - o l'accès à l'application: [demande d'un nouveau mot de passe](#) ou [demande d'accès](#)
  - o les déclarations: [externalstatistics@nbb.be](mailto:externalstatistics@nbb.be);
  - o des problèmes techniques: [servicedesk@nbb.be](mailto:servicedesk@nbb.be).

Votre **gestionnaire de dossier** se tient également à votre disposition pour toute question relative au contenu de la déclaration. Vous trouverez ses **coordonnées** dans OneGate via le menu "Rapports".